

DÉPARTEMENT
DES
HAUTS-DE-SEINE
92501

**Extrait du Registre
des délibérations
du Conseil municipal**

SÉANCE DU 4 JUILLET 2023

Nombre de conseillers en exercice : 49

L'AN DEUX MILLE VINGT-DEUX, LE 04 JUILLET, À 19H00, LE CONSEIL MUNICIPAL, dûment convoqué le 26 JUIN 2023, s'est réuni sous la présidence de son Maire, Monsieur Patrick OLLIER.

Présents:

M. OLLIER, Mme BOUTEILLE, M. GABRIEL, Mme CORDON, M. LE CLECH, Mme GENOVESI, M. TROTIN, Mme DEMBLON-POLLET, Mme ROUBINET, M. ELIZAGOYEN, Mme HAMZA, M. PASADAS, Mme MAYET, M. GOMEZ, Mme CHAOUI-EL OUASDI, M. D'ESTAINTOT, Mme CHANCERELLE, M. MORIN, M. COSSON, Mme MONOT, Mme RIVIERE-MARIETTE, Mme HALIPRÉ, M. SGARD, Mme THIERRY, M. NABEDRYK, Mme KEMPF, M. TEMGHARI, Mme CORREA, M. TABIT, Mme GARRY, M. GUINÉE, M. MESSAÏ DE BOISSARD, Mme PAPONNAUD, Mme BERNARD, Mme JAMBON, Mme JOLY, M. INDJIAN, M. CAHU, Mme VALLETTA, M. ROCCHI, Mme DE POIX, M. RAKOTOANOSY.

Excusés représentés:

M. RUFFAT (pouvoir à Mme DE POIX), M. PARDIGON (pouvoir à Mme GARRY), M. PERRIN (pouvoir à M. LE CLECH), M. JEANMAIRE (pouvoir à Mme PAPONNAUD), M. GODON (pouvoir à Mme BOUTEILLE), M. POIZAT (pouvoir à M. INDJIAN), Mme DE LA SERRE (pouvoir à Mme HALIPRÉ).

Les conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil conformément à l'article L. 2121-15 du code général des collectivités territoriales. Carole Thierry ayant obtenu la majorité des suffrages, elle a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

N° 162 - Renouvellement de la convention de labellisation du point Justice entre la Ville et le Conseil Départemental de l'Accès au Droit.

Le Maire rappelle que l'un des quatre axes de la Stratégie Territoriale de Prévention de la Délinquance 2022-2024 porte sur le volet « accès au droit »

Il rappelle également que la Ville a obtenu par le Ministère de la Justice le label Point d'accès au Droit devenu Point Justice en juillet 2019.

Il indique qu'à ce titre une demande labellisation en Point Justice a été délivrée par le Ministère de la Justice.

Depuis une vingtaine d'années, la Ville de Rueil-Malmaison et le CCAS s'efforcent de mettre en œuvre et de renforcer un accès aux droits pour les citoyens avec la présence de permanences administratives et juridiques gratuites, confidentielles et anonymes qui ne cessent d'évoluer avec la demande.

L'accès au droit est un facteur de cohésion et de prévention sociale visant principalement à offrir aux personnes des informations sur leurs droits, ainsi qu'une orientation vers les

services les mieux à même d'assurer ou de faciliter l'accès à un droit ou à une prestation.

Il est donc essentiel que la Ville soutienne un accès aux droits aux citoyens par des conseils, de l'information et des consultations juridiques et administratives complètes et de qualité.

Le Maire invite, en conséquence, l'Assemblée à approuver le renouvellement de la convention de labellisation du Point Justice de Rueil-Malmaison entre la Ville et le Conseil Départemental de l'Accès au Droit.

Invité à en délibérer,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L2121-29 ;

La Commission des finances, des affaires générales, sociales et familiales entendue le 29 juin 2023 ;

APPROUVE le renouvellement de la convention de labellisation du Point Justice entre la Ville et le conseil Départemental de l'Accès au Droit.

PRECISE que la présente convention est signée pour une durée de 3 ans dès signature de celle-ci par les 2 parties et pourra être renouvelée par tacite reconduction.

AUTORISE le Maire ou l'élu délégué à signer la convention.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ DES VOTANTS.



Patrick OLLIER
Ancien Ministre
Maire de Rueil-Malmaison
Président de la Métropole du Grand Paris

Délibération transmise en préfecture le 10 juillet 2023

N° identifiant : 092-219200631-20230704-lmc146083-DE-1-1

Le Maire certifie avoir fait publier cette délibération sur le site internet de la Ville le 10 juillet 2023